

CONDITIONS

1° Votre enfant est né en 2015, il s'agit d'une première inscription à l'école.

2° Votre enfant fréquentera l'école d'une commune voisine, il vous faut remplir un formulaire de dérogation celui-ci est à renouveler tous les ans.

3° Vous avez l'intention de déménager, venez faire le changement d'école.

4° Votre enfant rentre au CP : veuillez vous présenter au service des Affaires Scolaires pour réaliser son inscription.

5° Votre enfant aura 2 ans au plus tard le 30 juin 2018 vous pouvez faire une pré-inscription, elle sera éventuellement retenue le jour de la rentrée selon les places disponibles dans l'école. Aucune inscription ne sera effective avant la rentrée scolaire.

RETRAIT DES DOSSIERS

Du 29 janvier au 23 février de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Service des Affaires Scolaires, rue Jacques Bingen à Hénin-Beaumont

Tel : 03.21.74.91.91

A la Mairie Annexe de Beaumont de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

Tel : 03.21.20.21.25

INSCRIPTIONS

Du 12 mars au 13 avril De 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

Service des Affaires Scolaires, rue Jacques Bingen à Hénin-Beaumont.

A la mairie annexe de Beaumont de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Pour toute inscription, votre dossier doit être retourné avec la photocopie des pièces suivantes :

Fiche d'inscription dûment complétée et signée

Copie du Livret de Famille

Copie d'un justificatif de domicile récent (facture EDF, Téléphone...)

Pour les dérogations Héninoises ou non Héninoises, veuillez fournir un justificatif d'adresse ainsi que le nom de la personne qui garde l'enfant et le contrat de travail.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE